

RÉPUBLIQUE FRANÇAISE
DÉPARTEMENT DU GERS
ARRONDISSEMENT DE CONDOM
COMMUNAUTÉ DE COMMUNES DE LA TÉNARÈZE

**EXTRAIT DU REGISTRE DES DÉLIBÉRATIONS
DE LA COMMUNAUTÉ DE COMMUNES DE LA TÉNARÈZE**

-----0-----

SÉANCE ORDINAIRE DU 30 MARS 2015

L'an deux mille quinze, le 30 mars à 21h00, le CONSEIL COMMUNAUTAIRE, légalement convoqué, composé de 50 membres en exercice, s'est assemblé à la Salle de réunion de la Communauté de Communes de la Ténarèze, Quai Laboupillère à Condom (Gers), sous la présidence de Monsieur Gérard DUBRAC, Président de la Communauté de Communes de la Ténarèze.

ÉTAIENT PRÉSENTS: ESPERON Patricia, CLAVERIE Claude, BEZERRA Gérard, MELIET Nicolas, DUFOUR Philippe, BROCA-LANNAUD Marie-Thérèse, BARRERE Etienne, BELLOT Daniel remplacé par son suppléant David ALBINET, BOISON Maurice, BOUE Henri, BOURDIEU Chantal, COLAS Thierry, DIVO Christian, DUBOS Patrick, DULONG Pierre est remplacé par Henri DOUSSAU, GOZE Marie-José, LABATUT Michel, LABORDE Martine, MAURY Jacques, MESTE Michel, SAINT-MEZARD Guy, TOUHE-RUMEAU Christian, BEYRIES Philippe, CARDONA Alexandre, GARCIA Marie-Paule, LABEYRIE Nicolas, LAURENT Cécile, MARCHAL Rose-Marie, MARTIAL Vanessa, MARTINEZ Françoise, MONDIN-SEAILLES Christiane, MONTANE-SEAILLES Marie-Claude, NOVARINI Michel, PINSON Alain, ROUSSE Jean-François, SACRE Thierry et TURRO Frédérique.

ABSENTS EXCUSÉS: BARTHE Raymonde, BATMALE Patrick, DUPOUY Francis, FERNANDEZ Xavier, BOLZACCHINI Laurent, CAPERAN Paul, CHATILLON Didier, OUADDANE Atika, SONNINO Marie et VAN ZUMMEREN Roël.

ABSENTS: DELPECH Hélène, et TRAMONT Jean.

PROCURATIONS: Raymonde BARTHE a donné procuration à Marie-Thérèse BROCA-LANNAUD, Patrick BATMALE a donné procuration à Christian DIVO, Laurent BOLZACCHINI a donné procuration à Alexandre CARDONA, Didier CHATILLON a donné procuration à Rose-Marie MARCHAL, Atika OUADDANE a donné procuration à Cécile LAURENT, Marie SONNINO a donné procuration à Marie-Paule GARCIA et Roël VAN ZUMMEREN a donné procuration à Gérard DUBRAC.

SECRETAIRE: MARTIAL Vanessa.

OBJET : ATTRIBUTIONS DE COMPENSATION : MODIFICATIONS SUITE A CREATION DU CIAS

Monsieur le Président rappelle les délibérations n° 2014.06.02 en date du 22 septembre 2014 portant modification de l'intérêt communautaire pour la compétence action sociale ainsi que les délibérations 2014.07.04 et 2014.07.05 en date du 17 novembre 2014 portant respectivement création d'un centre intercommunal d'action sociale et missions du centre intercommunal d'action sociale à compter du 1^{er} janvier 2015.

Ces missions sont :

- La création et gestion d'actions, de services et d'équipements destinés à la petite enfance : Multi-accueil, Relais Assistants Maternels et Lieux d'Accueil Enfants Parents ;
- La gestion, l'entretien de l'EHPAD de la Ténarèze (y compris la création de nouveaux équipements),
- La gestion du Service des Soins Infirmiers à domicile ;
- La gestion des cuisines centrales de Condom et de Valence sur Baïse ;
- Les services de portage de repas à domicile de Condom et de Valence-sur-Baïse ;
- Le Point Information Jeunesse, la ludothèque et les chantiers jeunes.

Mais également,

- La gestion de l'Aire d'Accueil des Gens du voyage ;
- La gestion du service de Transport à la Demande.

Ces deux derniers points correspondent à des compétences déjà exercées par la Communauté de Communes et ne font pas, par conséquent, l'objet d'un transfert de charges.

La Commission Locale d'Evaluation des Charges Transférées s'est réunie les mardi 3 et 10 mars 2015 pour mener une réflexion sur les montants des charges transférées et sur les attributions de compensation.

Monsieur le Président donne lecture du rapport de la Commission Locale d'Evaluation des Charges Transférées ci-annexé qui retrace l'ensemble des réflexions de cette dernière et propose que les attributions de compensation dans le tableau ci-dessous soient adoptées, sous réserve de modification ultérieure. A cet effet, il indique qu'il convient d'adopter une clause de revoyure pour modifier éventuellement des attributions de compensation 2015 afin d'intégrer les éventuelles corrections d'évaluation (omissions ou doubles comptes) des charges transférées.

COMMUNES	Attributions de Compensation 2014	Attributions de Compensation 2015
BEUCAIRE SUR BAISE	-44 648,64	-45 071,64
BEAUMONT	-13 904,81	-13 904,81
BERAUT	16 341,95	15 999,72
BLAZIERT	-20 954,17	-20 954,17
CASSAIGNE	-4 390,11	-4 390,12
CASTELNAU SUR L'AUVIGNON	-17 385,75	-17 385,75
CAUSSENS	35 783,46	35 558,46
CAZENEUVE	-16 980,17	-16 980,17
CONDOM	1 245 974,17	927 641,73
FOURCES	-6 377,99	-6 377,99
GAZAUPOUY	13 431,45	13 431,45
LABARRERE	-35 388,29	-36 388,29
LAGARDERE	-4 832,44	-4 930,44
LAGRAULET DU GERS	-41 028,10	-41 253,10
LARRESSINGLE	-9 737,72	-9 962,72
LARROQUE SAINT SERNIN	-36 390,62	-36 296,02
LARROQUE SUR L'OSSE	-28 063,84	-28 063,84
LAURAET	29 004,18	29 004,18
LIGARDES	-4 611,26	-4 611,26
MAIGNAUT TAUZIA	-13 770,19	-14 442,42
MANSENCOME	-11 939,24	-12 351,47
MONTREAL-DU-GERS	67 573,28	59 139,28

MOUCHAN	-24 135,23	Affiché le -24 135,23
ROQUEPINE	-10 195,39	-10 280,89
SAINT-ORENS-POUY-PETIT	7 346,80	7 121,80
SAINT PUY	-46 148,71	-49 427,71
VALENCE SUR BAISE	225 140,99	217 601,80
TOTAL	1 249 713,60	908 290,37

**LE CONSEIL COMMUNAUTAIRE :**

OUI l'exposé de Monsieur le Président et après en avoir délibéré à l'unanimité,

PREND ACTE du rapport de la Commission Locale des Charges Transférées (ci-joint) ;

FIXE les montants des attributions de compensation pour 2015, tels qu'indiqués ci-dessus ;

APPROUVE une clause de revoyure qui permette une révision des attributions de compensation 2015 afin d'intégrer d'éventuelles corrections d'évaluations des charges transférées.

Pour extrait conforme le 31 mars 2015.

Le Président de la Communauté
de Communes de la Ténarèze,
Maire de Condom,

Gérard DUBRAC